



Bulletin d'adhésion

à la Caisse des écoles publiques de Reims

En devenant adhérent, vous pourrez :

- Participer à l'Assemblée générale annuelle
- Élire les représentants des parents au Comité de la Caisse des écoles
- Vous présenter à cette élection

Qui est adhérent ?

Les parents d'élèves dont les enfants sont inscrits à la restauration scolaire cette année sont automatiquement adhérents.

Si vous ne remplissez pas cette condition et que vous souhaitez adhérer, vous pouvez le faire en remplissant le bulletin ci-dessous accompagné de votre cotisation et le déposer à l'espace Talleyrand de la Caisse des écoles publiques ou l'envoyer par courrier à :

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES
Régie des adhésions
52T RUE DE TALLEYRAND
CS 80009
51722 REIMS CEDEX

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Adresse complète :

E-mail :@.....

déclare adhérer à la Caisse des écoles publiques de Reims en qualité de Membre bienfaiteur pour un an et verser une cotisation de 2 euros minimum.

Je verse la somme de :€ par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public
- En espèces à l'espace Talleyrand de la Caisse des écoles publiques, auprès du régisseur.

Fait à, le / /

Signature